



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 119762

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les remboursements des expectorants pour les patients atteints d'affection de longue durée. En effet, ces médicaments ont prouvé leur efficacité dans les affections récidivantes. La prescription des expectorants limite notamment le recours aux antibiotiques et aux séances de kinésithérapie et apporte du confort aux patients. Le déremboursement des médicaments va, souvent, de pair avec une augmentation de leur coût, ce qui pénalise doublement les patients. Elle lui demande donc s'il n'est pas envisageable, pour les assurés atteints d'affection longue durée, de pouvoir bénéficier d'un remboursement partiel de ces médicaments.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119762

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2065